

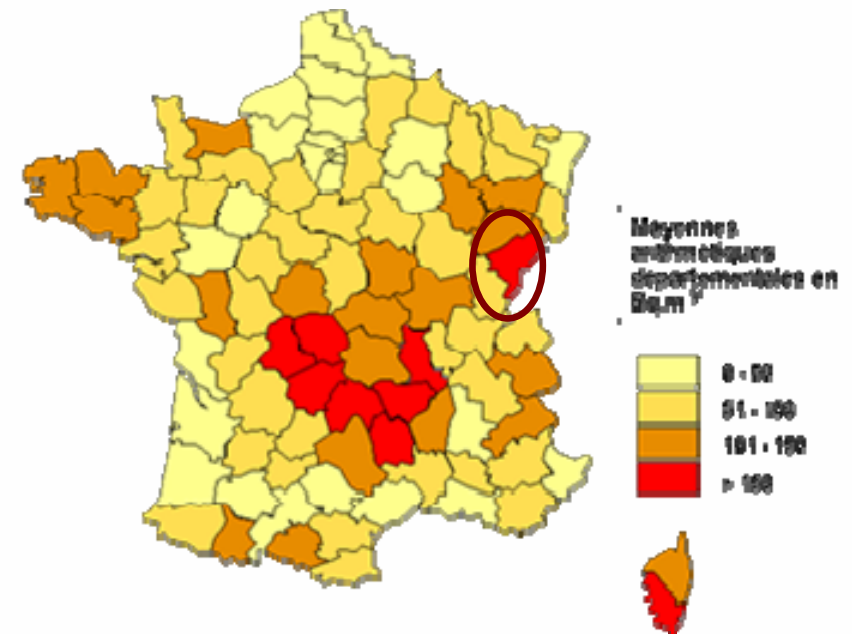
La prise en charge du risque radon dans la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Céline Bataille, Isabelle Nétillard, Thierry Schneider



Congrès national de radioprotection
SFRP, Angers, 18 juin 2009

- Le Pays de Montbéliard est situé dans le Doubs, département prioritaire pour le contrôle du radon (circulaire du 27 janvier 1999 relative à l'organisation de la gestion du risque lié au radon)
- La concentration moyenne en radon dans les habitations du Doubs est de 178 Bq/m^3 (moyenne nationale : 90 Bq/m^3)



Le Projet Pilote Radioprotection du Pays de Montbéliard

- Depuis 2004, le Pays de Montbéliard est engagé dans un Projet Pilote Radioprotection dont l'un des objectifs est d'améliorer la protection des habitants dans les différentes situations d'exposition pouvant potentiellement être rencontrées
- Compte tenu du contexte local, la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard (CAPM) a souhaité s'engager dans une démarche spécifique de prise en charge du risque radon
- Le Projet Pilote est coordonné par la CAPM avec le soutien du CEPN (facilitateur et support technique)

- Une démarche participative intégrée aux actions de la CAPM concernant l'amélioration de la qualité de vie dans la Communauté

- Partenaires de la CAPM et de son Bureau d'Hygiène :
 - Elus des communes de la Communauté d'Agglomération
 - Association « Habitat et développement local »
 - Université de technologie de Belfort-Montbéliard
 - CEPN
 - IRSN
 - Organismes suisses : Office fédéral de la santé publique (OFSP) et Association romande de radioprotection (ARRAD)

- Une démarche en 3 temps :
 - 2005-2006 : Sensibilisation des habitants du Pays de Montbéliard au risque radon à l'occasion de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat : information sur la qualité de l'air intérieur et le radon
 - A partir de fin 2006 : Prise en charge du risque radon dans l'habitat privé – lancement d'une première campagne de mesures
 - A noter : convention entre la CAPM et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) pour aider les propriétaires concernés par des mesures élevées en radon à financer d'éventuels travaux de remédiation
 - A partir de début 2008 : Prise en charge du risque radon dans les établissements recevant du public (ERP)

La qualité de l'air dans votre habitat : Pensez au dépistage du radon

- Matériaux de construction (amiante, plomb...), appareils de combustion, produits d'entretien... sont autant de sources potentielles de pollution dans votre environnement direct, susceptibles d'affecter votre santé et celle de vos enfants à plus ou moins long terme. C'est aussi le cas du radon.

- Le radon est un gaz radioactif inodore et incolore d'origine naturelle qui provient du sol. Il peut s'accumuler dans les espaces clos, notamment les habitations, et accroître les risques de cancer du poumon. C'est pourquoi il est fortement recommandé d'assurer une bonne ventilation de vos locaux.



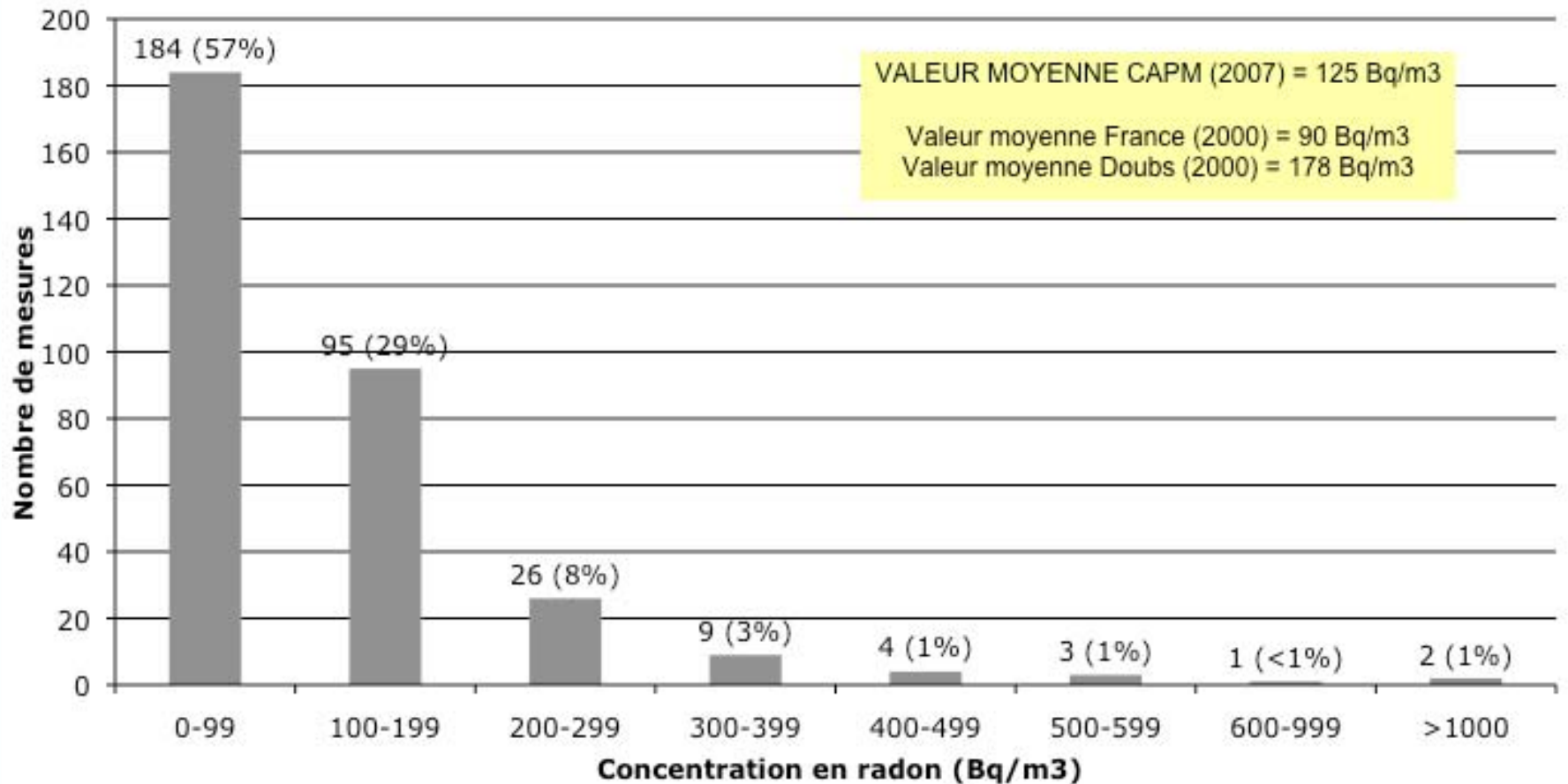
- Dans le cadre du Plan national santé - environnement 2004-08 adopté par le gouvernement, les autorités sanitaires recommandent de réduire les expositions au radon dans les bâtiments à usage d'habitation. Les premières actions visent à informer les propriétaires et à inciter à mesurer la concentration de radon dans les habitations.

Prise en charge du risque radon dans l'habitat privé (1)

- Hiver 2006/2007 :
 - Sollicitation des maires pour identifier des volontaires dans leurs communes
 - Pose d'environ 350 dosimètres par les inspecteurs du Bureau d'Hygiène de la CAPM, formés par un expert local

- Printemps 2007 :
 - Interactions du Bureau d'Hygiène avec les maires : communication des résultats aux particuliers par les maires
 - Moyenne : 125 Bq/m³
 - Niveaux maximaux proches de 2000 Bq/m³

Résultats de la première campagne de mesures du radon dans l'habitat privé (hiver 2007)



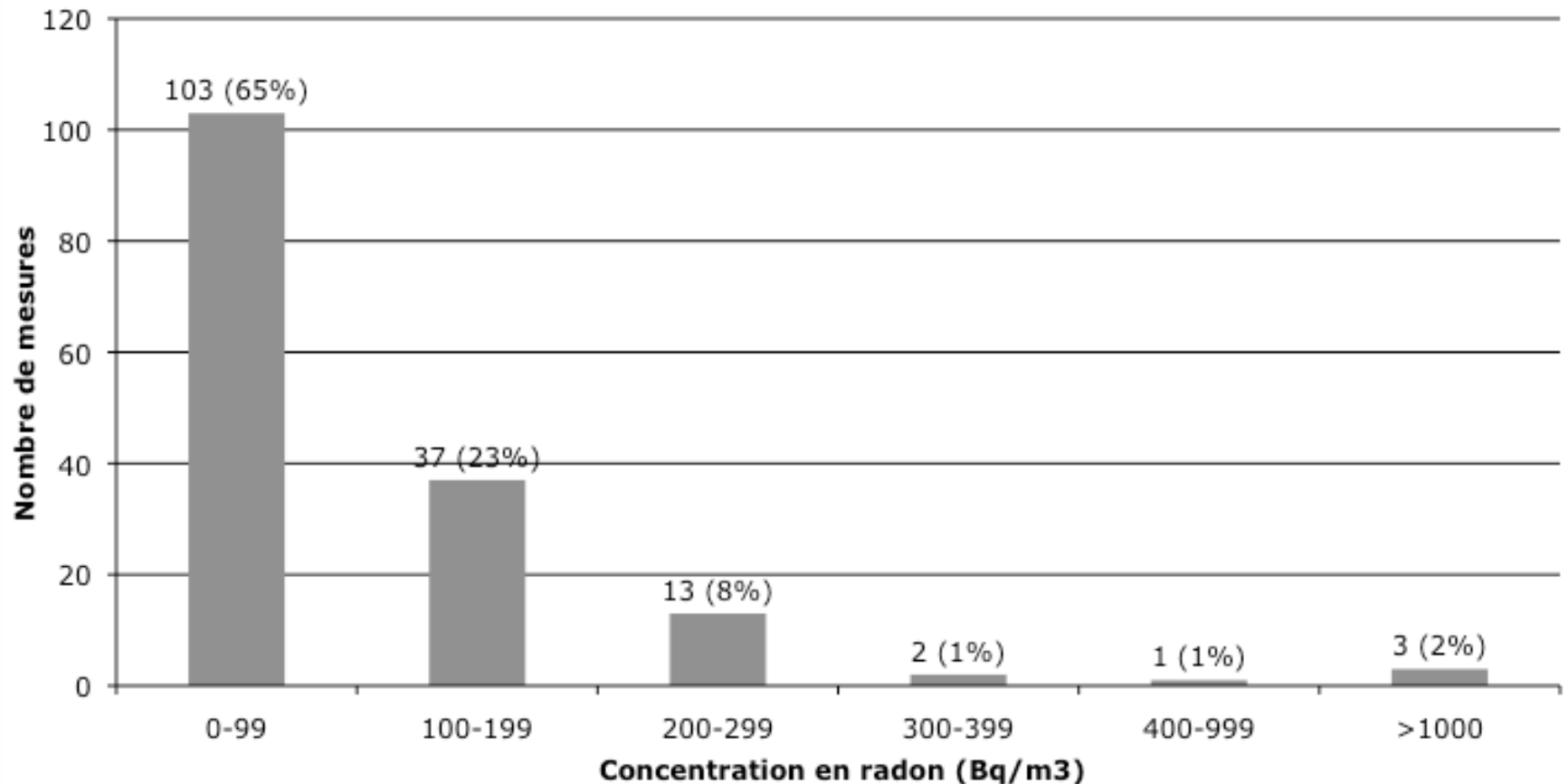
- Eté 2007 – Hiver 2008 :
 - Accompagnement des particuliers dont les habitations présentaient des concentrations en radon $> 300 \text{ Bq/m}^3$
 - Nouvelles mesures réalisées en été puis dans le courant de l'hiver 2007/2008 :
 - Prise en charge de la situation
 - Démonstration de l'effet saisonnier
 - Confirmation de cas « difficiles »
 - Contacts avec l'IRSN et des experts en bâtiment pour déterminer les travaux à effectuer

- Printemps 2009 :
 - Réalisation de diagnostics radon dans plusieurs habitations par un expert de l'OFSP (travaux de rémédiation prévus à l'été 2009)

Prise en charge du risque radon dans les établissements recevant du public (ERP)

- Hiver 2008 : souhait de compléter la démarche en prenant en compte les expositions au radon dans les ERP (respect de la réglementation – arrêté du 22 juillet 2004)
- Obstacle : coût de la prestation proposée par les organismes agréés pour ce type de mesure
- Décision de soumettre un dossier d'agrément pour le Bureau d'Hygiène de la CAPM et de former 5 inspecteurs à la mesure à l'IRSN
- Obtention de l'agrément en juillet 2008
- Réalisation d'une première campagne de mesures dans les 60 écoles de la CAPM au cours de l'hiver 2008/2009 : quelques écoles $> 400 \text{ Bq/m}^3$
- Diagnostics en cours avec l'aide de l'OFSP

Résultats de la première campagne de mesures du radon dans les ERP (hiver 2008/2009)



(Résultats obtenus pour les 120 dosimètres posés dans les 60 écoles de la CAPM)

- Démarche bien accueillie par la population locale :
 - Relation de confiance entre les habitants et les inspecteurs du Bureau d'Hygiène
 - Le dépistage du radon est vécu au même titre que le dépistage du plomb ou de l'amiante
- Pas de liens évidents entre les niveaux de radon et la carte géologique : nécessité de recourir à une approche individuelle
- Nécessité d'améliorer les modalités d'articulation entre l'expertise nationale et les démarches locales de prise en charge du risque radon

- Poursuite de la prise en charge du risque radon dans les différentes situations d'exposition :
 - Habitat privé : réponse aux demandes des particuliers et lancement de nouvelles campagnes de mesures
 - ERP : réalisation de campagnes de mesures dans les autres types d'ERP
- Réflexion en cours pour prendre en charge le radon dans les lieux de travail (arrêté d'août 2008)
- Constitution d'un groupe de travail pour analyser le retour d'expérience de cette initiative et élaborer un guide à l'usage des collectivités qui souhaiteraient s'engager dans une démarche de prise en charge du risque radon